

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 18 NOVEMBRE 2019

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, BERTRAND Pierre, Éric,ROFFET, PIGEON André, THOMAS Jean Marc

Absent excusé :

Secrétaire de séance : THOMAS Jean Marc

En présence de la secrétaire de mairie.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Décision Modificative sur le budget pour honorer le mandat prélèvement FPIC 2019

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera débattue en dernier lieu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 octobre 2019

Le compte rendu a été passé par mail à tous les membres du Conseil Municipal.
Aucune remarque à formuler

LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a fait visiter l'appartement situé au-dessus de la salle polyvalente à une personne intéressée. Son dossier est étudié et le conseil municipal donne son accord pour louer l'appartement au prix de 452.00 € pour un loyer mensuel sans les charges.

ETUDE PROPOSITIONS FOURNITURE DU GAZ VRAC POUR LE PARC LOCATIF ET LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la fourniture de gaz pour les logements et bâtiments communaux est assurée par ANTARGAZ depuis 2001.

Madame le Maire souhaite que la fourniture de gaz soit facturée directement aux locataires par le fournisseur pour éviter de faire des calculs de provisions et des réajustements en fin d'année.

Elle a rencontré un concurrent PRIMAGAZ et a demandé une étude de la situation (état du matériel en place) et un chiffrage.

Elle a demandé à ANTARGAZ de revoir le contrat et de faire une nouvelle proposition. Les offres de ANTARGAZ et de PRIMAGAZ ont été comparées sur les mêmes bases. Il en ressort que la proposition de ANTARGAZ est retenue par le conseil municipal.

ETUDE DEVIS POUR CORRECTION ACOUSTIQUE MAISON DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire évoque avec l'Assemblée les problèmes d'acoustique dans le bâtiment communal « Maison des Associations ».

Deux devis ont été établis pour remédier à ce problème :

- 1) ABITerre représentée par Mr Jacky Jeannet. Propose la fourniture de 24 baffles pour un prix de 2 748.00 € ht – 3 297.60 € ttc
- 2) Traitement et Correction Acoustique représentée par Mr Denis DEVILLIERS. Propose la fabrication, la fourniture et la pose de 74 cassettes absorbantes pour un prix de 5 002.40 ht – 6 002.88 ttc

Les devis sont étudiés et il en ressort que l'offre présentée par la société Traitement et Correction Acoustique est mieux adaptée au bâtiment : les cassettes absorbantes sont installées en hauteur, de couleur discrète, fabriquées et posées par l'entreprise. De plus, elle offre une garantie de résultat : en fin de travaux, une vérification du temps de réverbération est effectuée.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CHARDONNET Nathalie

Madame le Maire indique qu'en vue d'assurer les besoins de continuité de services publics, notamment au sein du secrétariat de Mairie, il est nécessaire de renouveler le contrat de Madame CHARDONNET Nathalie.

Le Conseil Municipal accorde le renouvellement du contrat à durée déterminée de Madame CHARDONNET pour douze mois à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 à raison de 15h00 par semaine.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la liste des associations communales et autres éligibles et propose un montant à verser à chacune d'elles pour les animations de l'année 2020.

CAMPAGNE FLEURIE	100 €
LES AMIS DES COMBRAILLES	100 €
AMICALE DES CHASSEURS	100 €
FESTIVAL BACH EN COMBRAILLES	100 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	50 €
ASSOCIATION LAC	200 €
ASSOCIATION CRECHES DU MONDE	300 €
FOOT HAUTE COMBRAILLE	100 €
ECOLE PRIMAIRE PONTAUMUR classe de théâtre du 23 au 27 mars 2020	120 €

REPAS ET COLIS SENIORS

Le repas pour les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans aura lieu le DIMANCHE 12 JANVIER 2020 à la salle polyvalente. 61 personnes concernées recevront une invitation, 4 personnes résidant en maison de retraite auront une boîte de chocolats et ceux et celles qui ne viendront pas au repas recevront un colis.

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie des vœux du maire se tiendra le SAMEDI 11 JANVIER 2020 à 19h00 à la salle polyvalente.

Les Sapeurs Pompiers de Pontaumur ont envoyé une invitation pour participer à la fête de la Sainte Barbe qui aura lieu LE SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 à Pontaumur.

RD 987 traverse de Laschamps. Une étude est demandée aux services de la DRD des Combrailles sous couvert du Conseil Départemental qui informera la mairie.

Forêt de Magnol : lors d'une coupe de bois, l'emprise n'aurait pas été respectée et des arbres ont été coupés dans la propriété d'un privé. La mairie a fait appel à l'ONF pour rendez-vous sur place afin de constater les faits. Un dossier est en cours et une réponse va être apportée.

Fondation du Patrimoine : la mairie a reçu une invitation pour assister à la cérémonie qui aura lieu le 6 décembre au cours de laquelle elle va recevoir une plaque de la Fondation pour la Maison des Associations.

Madame le maire a reçu en mairie Madame LEYSSENE, responsable du Pôle Tourisme et Patrimoine à la communauté de communes. Elle dirige l'opération « les rubans du patrimoine » qui consiste à récompenser des opérations de restauration et de valorisation du patrimoine. Elle se présente sous la forme d'un concours organisé par plusieurs partenaires. La réhabilitation de la Maison des Associations regroupe toutes les caractéristiques pour concourir. Le dossier est donc en cours d'élaboration avec l'aide de Mme Leyssene pour être présenté à la Fédération Française du Bâtiment.

Le SICTOM a fait l'acquisition d'un broyeur. Une invitation est donnée pour assister à la démonstration le 26 novembre 2019.

La commune de Pontaumur a enteriné par délibération le 22 octobre 2019 le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Pontaumur pour l'année 2018 au prix de 1 000.00 € par élève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22H45.